

4°) Approbation d'un marché de gré à gré passé avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de MADAGASCAR pour la fourniture de 41.000 Kgs de riz destinés aux Cantines Vacances

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver le marché de gré à gré que j'ai dû passer avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de MADAGASCAR pour la fourniture de 41.000 Kgs de riz nécessaires aux Cantines Vacances de Janvier et Février.

La dépense correspondante, soit 1.779.400 Frs CFA, sera imputable au chapitre 459 article 601 "Cantines Scolaires".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.